



Mesdames et messieurs les membres du Conseil d'Administration

collège
Yves Coppens
académie
Rennes
Éducation
nationale

Malestroit, le Lundi 13/03/2023

Procès-Verbal du Conseil d'Administration

J'ai l'honneur de vous transmettre le procès-verbal du conseil
d'administration qui s'est tenu le lundi 13 mars 2023,

en séance ordinaire extraordinaire

ORDRE DU JOUR

1. Affaires administratives et pédagogiques :

- Adoption du procès-verbal du Conseil d'administration du 15 Novembre 2022
- Adoption du procès-verbal du Conseil d'administration du 2 mars 2023

2. Affaires financières :

3. Questions Pédagogiques

- Structure prévisionnelle 2023-2024
- Présentation du TRMD (Tableau de Répartition des Moyens par Discipline, utilisation prévisionnelle de la DGH)

4. Questions Diverses

-

La secrétaire de séance

B. ALTMAYER

Le Principal

J. COURET



COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 mars 2023

15 membres sont présents. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h05

Étaient présents à l'ouverture de la séance : M. COURET Principal, Mme QUENTEL, Adjointe gestionnaire, Mme DREAN, Conseillère Principale d'Education, Mme HARROUËT et M. EVAIN, représentants des personnels ATSS, Mmes SEILER, GOBILLOT, ALTMAYER et Messieurs ROGER, LE BARILLEC, BESCOND représentants des personnels d'éducation et d'enseignement, Mmes GUILLAUME et DUPAS représentantes des parents d'élèves,

Messieurs LOUIS et RICAUD, représentants les élèves.

1- AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET PEDAGOGIQUES

M. Couret, en sa qualité de Principal, préside le conseil.

[1-1 Adoption du procès-verbal du CA du 15 novembre 2022](#)

Les membres ont reçu le PV du CA du 15 novembre 2022.

Le procès-verbal du CA du 15 novembre 2022 est mis au vote.

Contre : 0 Abst : 0 Pour : 15

Le PV du CA du 15 novembre 2022 est adopté.

[1-2 Adoption du procès-verbal du CA du 2 mars 2023](#)

Les membres ont reçu le PV du CA du 2 mars 2023.

Le procès-verbal du CA du 2 mars 2023 est mis au vote.

Contre : 0 Abst : 0 Pour : 15

Le PV du CA du 2 mars 2023 est adopté.

2- AFFAIRES FINANCIÈRES

3- QUESTIONS PEDAGOGIQUES

3-1 Présentation de la structure prévisionnelle :

	Réel 2019	Réel 2020	Prévision 2021	Réel 2021	Prévision 2022	Réel 2022	Prévision 2023	Divisions 2023
6 ^è	101	89	67	68	75	92	91	4 classes
5 ^è	62	98	89	89	68	71	92	4 classes
4 ^è	68	68	98	89	86	94	69	3 classes
3 ^è	78	67	67	61	83	80	83	4 classes
Total	309	322	321	307	312	337	335	

La structure présentée est mise au vote :

Contre : 0 Abst : 2 Pour : 13

La structure prévisionnelle est adoptée, sous réserve des effectifs prévus.

3-2 Présentation de la DGH pour information

Compte-tenu des effectifs prévisionnels, notre dotation est prévue pour 14 divisions.

Chaque division compte pour 26h (horaires d'enseignements pour une division) et un abondement de 3h d'autonomie par division. Soit un total de 29h par division.

Notre dotation est en conséquence de **29 x 14 = 406 Heures**

A ces 406 h s'ajoutent **6 h** pour l'UNSS et **2 h** dites « de labo SVT et PC ».

S'ajoutent également **3** Indemnités pour Missions Particulières (Fractionnables en ½ ou ¼ IMP)

Le Bagad est financé hors DGH pour **4 HP**

$406 + 6 + 2 + 4 = 418 (+ 3 IMP)$

La dotation se répartit en Heures Postes (HP) et Heures supplémentaires Annuelles (HSA) et IMP :
383 HP 35 HSA 3 IMP

Notre dotation est donc de **418 heures + 3 IMP** réparties en **383 HP, 35 HSA et 3 IMP**.

3-3 Présentation de la proposition de répartition des moyens par discipline pour vote :

M. Couret présente une répartition par discipline de la dotation attribuée.

Les grands axes qui sous-tendent la répartition proposée sont:

- Assurer à tous les élèves l'ensemble des horaires prévus.
- Utiliser la marge d'autonomie de l'établissement pour :
 - o Maintenir les enseignements de compléments et options en place dans l'établissement (LCA, Théâtre, Rugby)
 - o Maintenir les enseignements de LV2 en groupes
 - o Prévoir un accompagnement personnalisé en 6^è en utilisant les moyens dégagés par la suppression d'une heure de technologie en 6^è
 - o Créer des enseignements en groupes allégés (ou autre forme d'AP) sur le niveau 3^è.
 - o Création d'une division supplémentaire en 3^è

La répartition des moyens alloués est mise au vote.

Contre : 0 Abst : 2 Pour : 13

Le projet est adopté.

4- QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse n'est parvenue. Le principal propose néanmoins de répondre à d'éventuelles questions s'il le peut. Mais aucune question n'est posée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h34.